

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cathie Gaudreault

<https://www.cadre21.org/membres/ced4f9c120232b8b2a430436>

Date d'obtention : 2026-01-26 12:06:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui vise à protéger les élèves et qui guide pas à pas les intervenants sollicités. Ce protocole détaillé évite de faire des erreurs dans la collecte des informations et des preuves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de recueillir les informations nécessaires à une enquête beaucoup plus efficacement et diminuera les risques d'erreurs ou d'oublis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ce que la situation de diffusion/distribution cesse le plus rapidement possible tout en protégeant la victime. Je vais aussi faire attention de ne pas les juger et leur offrir du support.